



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 05/06/2026

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| afférents            | qui ont pris          |
| au Conseil Municipal | En exercice part à la |
|                      | Délibération          |
| 11                   | 11 09                 |

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul, BOUTARY Victor.

Absents : RIGAL Régine, représentée par Jean-Louis BESSIERE, MIEHE Jérémie, représenté par Marie-Noëlle DANTAN.

Date de la Convocation : 22/05/2026

Date d'affichage : 22/05/2026

Mme Marie-Noëlle DANTAN a été nommée secrétaire de séance.

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DE 2026_57 |
|---------------------------------------------------------------------|

Le Maire fait part au Conseil municipal que, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués qui composeront le collège électoral avec les sénateurs, les députés, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux.

Vu le Code électoral

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-2-1

Vu le décret n°2055-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n°12-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026,

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à 2 tours, le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :



- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Jean-Louis BESSIERE a obtenu 11 voix (ONZE)

Monsieur ayant obtenu la majorité absolue est désigné en tant que délégué.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.  
Acte dématérialisé,

Le Maire  
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance  
Madame Marie-Noëlle DANTAN

Acte rendu exécutoire par  
- Transmission au contrôle de légalité le  
- Publication le